



**HAL**  
open science

## Licence Médiation culturelle

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Médiation culturelle. 2013, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. hceres-02036808

**HAL Id: hceres-02036808**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036808v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Médiation culturelle

de l'Université Sorbonne Nouvelle -  
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Médiation culturelle

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140006708

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Campus Censier, Paris 5<sup>ème</sup>.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Destinée prioritairement aux titulaires d'un bac général de la Région Paris Ile-de-France, la licence mention *Médiation culturelle* offre sur trois années un cycle complet de 1563 heures d'enseignement (hors stage et projet tuteuré) susceptible de former aux professions de médiateur culturel, assistant/responsable de service culturel, chargé de mission en communication, chargé d'étude, etc. Selon un système d'enseignements principaux (majeures) et secondaires (mineures), les étudiants de première année suivent une majeure de spécialisation associée à une mineure pluridisciplinaire commune aux quatre départements de l'unité de formation et de recherche. A l'issue de la première année, la possibilité est offerte aux étudiants soit de s'engager dans une filière monodisciplinaire, subdivisée en cinq parcours à choix : *Musées et patrimoine, Livre, Image, Théâtre et arts de la scène, Musique et danse*, soit d'opter pour la mineure cinéma/audiovisuel. Parallèlement à ces enseignements spécifiques, la licence *Médiation culturelle* organise l'acquisition d'un socle de compétences générales (culture générale, histoire, droit, sociologie, économie, comptabilité, statistiques) et d'une langue vivante (anglais).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Médiation culturelle* propose un parcours progressif sur trois années. Cette mention, unique en France, présente une authentique cohérence pédagogique. Les deux semestres de la première année sont dédoublés en majeure de spécialité et mineure pluridisciplinaire. En majeure, sur les deux premiers semestres sont proposés des enseignements de statistiques, sciences sociales, de mythologie, d'histoire et de théorie des arts (9 h au S1 et S2). A cet ensemble s'adosent des unités d'enseignement (UE) de langue vivante, de préprofessionnalisation et de méthodologie (7,5 h au S1 et au S2). 4 h d'un enseignement de mineure Arts et médias complètent cette première année. En deuxième année (L2), la majeure propose un approfondissement des connaissances abordées en première année (L1), notamment avec des enseignements de théorie des arts, de droit et d'économie de la culture. En choisissant à ce niveau la licence monodisciplinaire, l'étudiant opte pour l'un des cinq parcours (*Musées et patrimoine, Livre, Image, Théâtre et arts de la scène, Musique et danse*). Quelques étudiants choisissent la mineure cinéma et audiovisuel. Le complément d'enseignement de langue, préprofessionnel et d'aide à la réussite se prolonge avec un stage facultatif au quatrième semestre. En troisième année (L3), les enseignements se prolongent selon le même schéma, avec notamment l'introduction d'un projet professionnel et d'un stage obligatoire. Les enseignements sont dispensés pour 1/3 sous forme de cours magistraux et 2/3 sous forme de travaux dirigés, ce qui semble adapté aux objectifs de la mention. Les connaissances sont évaluées de manière variée par des écrits, des oraux, des dossiers, des rapports d'enquête et de stage. La préprofessionnalisation a toute sa place selon un système progressif sur les trois années, de l'élaboration d'un portefeuille de compétences en L1, au stage conseillé en L2 et obligatoire en L3.

La possibilité est donnée aux étudiants de se réorienter, avec l'avis d'une commission pédagogique en fin de première année, dans un des départements participant à la mineure pluridisciplinaire. En suivant deux majeures, l'étudiant peut valider deux diplômes ; toutefois, peu de précisions sont données sur les modalités précises de ce dispositif, ou sur le nombre d'étudiants concernés. Le devenir des étudiants est contrasté : en 2010-2011, 11 % des étudiants abandonnent en L1, 68 % poursuivent en L2 et 91 % en L3 ; 93 % de cet effectif obtiennent le diplôme de licence. Pour ce qui concerne la mobilité internationale, 25 places sont offertes aux étudiants, soit dans le cadre Erasmus, soit dans le cadre d'accords bilatéraux. Le dossier ne permet pas de savoir s'il existe des mesures incitatives, une information, une commission de choix, néanmoins un responsable des échanges est désigné sans que sa mission soit précisée. Pour ce qui concerne l'adaptation de la mention à des étudiants présentant des contraintes particulières, si ce n'est le tiers temps octroyé pour le contrôle des connaissances, ce dossier est délégué au bureau des handicaps de l'établissement.

L'insertion professionnelle, bien qu'elle ne soit pas la seule finalité de la licence, est une authentique préoccupation très particulièrement pour ce type de mention. Si l'encadrement des stages est assuré par des enseignants issus du monde professionnel, le dispositif reste assez peu lisible. Les données de 2010/2011 font état de 63 % d'étudiants qui poursuivent en master (*Conception et direction de projets culturels*), accompagnés en cela par une unité d'enseignement de méthodologie du mémoire en L3. Il est regrettable qu'il n'existe pas de bilan actualisé sur le devenir des autres étudiants (37 %), en raison sans doute du manque de moyens attribués à l'Observatoire de la Vie Etudiante.

La formation est assurée par une équipe pédagogique formée d'enseignants et d'enseignants-chercheurs (25) et de professionnels chargés de cours (24). La mention est pilotée par une équipe composée d'un responsable de mention, d'un responsable pour chaque année, d'un responsable des stages et des échanges internationaux, ainsi que du responsable de chacun des parcours à l'issue de la deuxième année. Le conseil de perfectionnement est en cours de construction. Chaque étudiant est accompagné à l'entrée de sa scolarité par un enseignant référent. Toutefois, rien n'indique la nature exacte de son intervention dans le suivi des étudiants, notamment en première année.

L'origine géographique des étudiants est la seule information connue, peut être en raison du nombre élevé d'étudiants entrants (230). L'établissement a mis en place une procédure d'évaluation d'où il ressort que les étudiants semblent satisfaits de la formation, sans plus de précision (toutefois, l'attractivité qu'opère cette mention sur les néo-bacheliers est manifeste puisque le dossier signale des centaines de candidats refusés). Néanmoins, aucun dispositif de régulation de la formation par l'évaluation n'est mis en place actuellement, même si le travail d'autoévaluation a permis de prendre en compte la préprofessionnalisation. Les lycéens sont informés dans le cadre d'une journée portes ouvertes organisée par l'établissement, et peuvent suivre des cours pour se sensibiliser à cette mention recherchée.



- Points forts :
  - Originalité de la formation (seule formation de ce type proposée sur trois ans), proposant cinq parcours complémentaires à visée professionnelle bien identifiée.
  - Une organisation des stages conseillés (L2) puis obligatoires (L3) bien structurée.
  - Cohérence d'ensemble du projet pédagogique et qualité des enseignements de majeure.
- Points faibles :
  - Absence de données sur le devenir des étudiants ne poursuivant pas en master.
  - L'information sur les poursuites d'études manque de précision, l'adéquation de la formation avec la poursuite d'études en master recherche n'est pas précisée.
  - Absence d'évaluation des enseignements.
  - Modalités du tutorat des étudiants imprécises.
  - Le rapport ECTS/coefficient n'est pas proportionnel.

## Recommandations pour l'établissement

La mention *Médiation culturelle* offerte à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 vise à former en trois années aux professions intermédiaires du secteur culturel (institutions, collectivités, associations).

Une analyse précise du devenir des étudiants, en poursuite d'études, en insertion professionnelle, ou en situation d'abandon en cours de licence devrait être mise en place rapidement et prise en compte au niveau du pilotage de la licence afin d'articuler le projet pédagogique avec le contexte professionnel.

Les responsables de la mention devraient mettre en place un processus d'évaluation pour chacune des unités d'enseignement, afin de faciliter le pilotage par le conseil de perfectionnement.

Les modalités du tutorat permettant l'accompagnement des étudiants devraient être précisées.

L'articulation entre la mention de licence et les masters recherche et professionnels devrait faire l'objet d'une information précoce auprès des étudiants.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

## PRÉSIDENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY  
Présidente de l'Université Sorbonne  
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,  
Directeur de la Section des formations et  
des diplômés  
AERES

**Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley



## Licence mention Médiation culturelle

L'équipe de pilotage de la Licence Médiation culturelle a bien pris note des remarques pointées dans le rapport de l'AERES.

- Elle souligne avec satisfaction les points forts, évoqués par les évaluateurs, et notamment son originalité, la bonne organisation des stages, la cohérence d'ensemble et la qualité des enseignements de majeure.
- Elle a bien noté les points faibles, qui concernent essentiellement :
  - o L'absence de données sur le devenir des étudiants ne poursuivant pas en master ;
  - o L'information sur les poursuites d'étude ;
  - o Les dispositifs d'évaluation, considérés comme insuffisants ;
  - o Les modalités du tutorat des étudiants ;
  - o La non proportionnalité du rapport ECTS/coefficient.
- Elle a bien noté aussi la pertinence des recommandations et en tiendra le plus grand compte. Voici ses réponses point par point :
  - *« Une analyse précise du devenir des étudiants, en poursuite d'études, en insertion professionnelle, ou en situation d'abandon en cours de licence devrait être mise en place rapidement et prise en compte au niveau du pilotage de la licence afin d'articuler le projet pédagogique avec le contexte professionnel »*

### REPONSE:

Le devenir de nos étudiants est, et sera, bien sûr, pris très au sérieux. Une étude est actuellement menée par l'observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'université. Il en sera pleinement tenu compte au niveau du pilotage de la licence.

- *« Les responsables de la mention devraient mettre en place un processus d'évaluation pour chacune des unités d'enseignement, afin de faciliter le pilotage par le conseil de perfectionnement »*

### REPONSE:

La réflexion sur un processus d'évaluation plus précis que celui qui a été mis en œuvre au niveau de l'Université tout entière est déjà lancée au sein du département, afin de faciliter le pilotage de la licence par le conseil de perfectionnement en cours de construction.

- *« Les modalités de tutorat permettant l'accompagnement des étudiants devraient être précisées »*

### REPONSE:

Les évaluations menées pour l'ensemble de l'université ont montré les limites des enseignements tutorés. Le tutorat des étudiants se fait donc au cas par cas. Il n'existe pas pour le moment de procédure générale de tutorat : les enseignants référents reçoivent les étudiants en difficulté et traitent la situation dans sa spécificité.

- *« L'articulation entre la mention de licence et les masters recherche et professionnels devrait faire l'objet d'une information précoce auprès des étudiants. »*

### REPONSE:

Nous informons déjà nos étudiants de Licence des possibilités qui s'offrent à eux de poursuivre leurs études en master à deux reprises : lors de la réunion de rentrée des L1, en début d'année, et en fin d'année de L3. Il est donc tout à fait prévu d'informer de façon efficace les étudiants de licence des possibilités qui s'offrent à eux de poursuivre leurs études en Master, d'autant plus que plusieurs

nouveaux masters, répondant particulièrement aux nécessités d'insertion professionnelle de nos étudiants devraient voir le jour au sein de notre département à la rentrée 2014.

- *« Le rapport ECTS/coefficient n'est pas proportionnel (point n'ayant pas fait l'objet d'une recommandation) »*

**REPOSE:**

La non proportionnalité du rapport ECTS/coefficients est due au fait qu'un indispensable travail de coordination doit être fait au sein de l'ensemble de l'université pour ajuster les coefficients des majeures avec ceux des mineures offertes par les autres composantes. Les chiffres indiqués étaient donc provisoires et seront ajustés.